



Imposition étudiant étranger

Par **Louise_18**, le **05/01/2013** à **00:04**

Bonjour,rrnrnJe suis étudiante étrangère et je souhaite me renseigner sur la procédure d'imposition. J'ai lu sur certains forums qu'il était possible de faire des déclarations d'impôts des trois dernières années. Est-ce véridique? rnrnEn effet, il y a deux ans,j'ai effectué un stage de 6 mois mais je ne savais pas qu'il fallait déclarer les indemnités de stage.Je voudrais donc réparer l'erreur.rnrnPour information, j'ai changé d'adresse depuis 2 ans. Est-ce que je dois envoyer une déclaration d'impôts au centre des impôts de mon ancien arrondissement ou de l'actuel? De plus, peuvent-ils me demander un justificatif de mon ancien domicile? Comme c'est une ancienne adresse je crains de ne pas avoir les éléments nécessairesrnrnMerci d'avance pour votre aide,

Par **trichat**, le **06/01/2013** à **14:48**

Bonjour,rrnrnTout contribuable qui a omis de déclarer les revenus qu'il a perçus peut réparer ce"malencontreux oubli" pour les années qui ouvrent un droit de reprise à l'administration des finances publiques, soit trois ans (en règle générale).rnrnS'agissant d'indemnités de stage, assurez-vous qu'elles étaient imposables; en effet, certaines indemnités de stage sont exonérées. Pour vous permettre de le vérifier, ci-joint lien vers site officiel "vos droits.service public":rnrn<http://vosdroits.service-public.fr/F1228.xhtml>rrnrnSi vous devez régulariser votre situation, les déclarations doivent être envoyées au centre des finances publiques de votre adresse actuelle.rnrnCordialement.